



# Groupe - pays Mali

Réunion plénière du 13 octobre 2011

à Cités Unies France

## Dates à retenir :

### A Bamako

- Le Jeudi 1<sup>er</sup> décembre, le Congrès des femmes élus (« CAUCUS ») ;
- Le vendredi 2 décembre, la Journée Nationale des Communes (JNC) ;
- Les samedi 03, dimanche 04 et lundi 05 décembre 2011 : 3eme Assises de la Coopération Décentralisée au Mali (Bamako):

*« Bilan et perspectives d'une décennie de coopération décentralisée dans le contexte de la décentralisation au Mali ».*

## **Avant-propos**

---

La réunion s'est articulée autour de l'ordre du jour suivant :

1. Introduction, par le président du groupe – pays Mali, Guy – Michel Chauveau et par le directeur général CUF, **M. Bertrand Gallet**.
2. Point d'actualité sur le contexte social, politique, économique et culturel au Mali depuis la dernière réunion du groupe – pays ; échos du terrain, états des coopérations
3. Retour sur le séminaire de lancement du projet AGORA (Burkina Faso, Bénin, Mali)
4. Présentation des assises de la coopération décentralisée franco-malienne : Rappel du contexte et des objectifs, programme provisoire, logistique
5. Synthèse et conclusions

### **Intervenants :**

- Gaoussou Diarra, chef cellule économique, Ambassade du Mali,
- Jean – Michel Despax, Délégué pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales-MAEE
- Camille Borella, Anne Claire Gaudru et Constance Koukoui, chargées de mission CUF
- Guénolé Oudry, chargé de mission Cellule Relais France du Codéveloppement Mali
- Monsieur Boubacar Bah président de l' AMM
- Monsieur Boubacar Traoré, responsable du service programme, AMM
- Youssouf Diakité, directeur exécutif de l'AMM

### **Documents distribués:**

- Programme provisoire des Assises de la Coopération Décentralisée 2011, version du 12/10/2011.
- Résultats préliminaires de l'enquête 2010 des dépenses des ménages au Mali, Institut National de la Statistique.

### ***Comptes-rendus :***

- Compte-rendu de la réunion du groupe-pays Mali du 12 mai 2011
- Compte-rendu de la réunion du groupe santé mali du 5 avril 2011
- Compte-rendu Coopération transfrontalière du 12 mai 2011

### ***Articles :***

- « Un embargo qui ne dit pas son nom », Ousmane Sy, Jeune Afrique, N°2647 du 02 au 08 octobre 2011
- « Sécurité, développement et coopération décentralisée », Association CORENS, septembre 2011

### ***Rendez – vous :***

- Ps Eau : « Mettre en place et pérenniser un service public d'accès à l'eau potable dans les petits centres au Mali, quels rôles pour quels acteurs, quels niveaux d'intervention, quelles stratégies d'actions ?, 19 octobre 2011
- France Volontaires : Programme Réciprocité Niger Mali, 21 octobre 2011

### **Annexe : Liste des participants**

## Introduction

Après un tour de table de l'ensemble des participants, le directeur général Bertrand Gallet de CUF remercie tous les acteurs présents à cette rencontre. Par la suite, le directeur général décrit l'intérêt de la coopération décentralisée pour les collectivités territoriales ici et là-bas. En outre, il a rappelé l'importance de moments forts tels que les Assises de la Coopération Décentralisée et particulièrement celles prévues en décembre 2011, date et contenu à préciser par la délégation malienne présente.

**1/ Actualités maliennes**, par **Gaoussou Diarra**, Chef de la cellule économique de l'Ambassade du Mali en France et **Guy – Michel Chauveau**, président du groupe-pays Mali.

Guy-Michel Chauveau décrit le contexte de la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises avec celles du Mali et souligne l'intérêt de poursuivre les actions de coopération au Mali et de s'adapter au contexte sécuritaire sahélien. La continuité des actions montre la stabilité des partenariats des collectivités territoriales entre le Mali et la France.

Gaoussou Diarra souligne l'engagement du Président de la République M. Amadou Toumani Touré et de son gouvernement dans la lutte anti-terroriste et contre le banditisme international au Sahel. Avec le soutien des Etats-Unis et de la France, le Mali s'est engagé dans l'élaboration d'une coopération militaire active réunissant la Mauritanie, le Niger, l'Algérie et le Burkina Faso.

Gaoussou Diarra rappelle les événements marquants :

- L'organisation du cinquantenaire de l'indépendance du Mali (2010)
- L'introduction de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) : cette introduction concerne principalement les fonctionnaires en activité ou à la retraite et leur ayant droit (y compris ceux des collectivités territoriales), les travailleurs régis par le code du travail ou leur ayant droit, et les députés en activité ou à la retraite et leur ayant droit ;
- Prévision de la mise en place du régime d'Assistance Médicale pour prendre en charge les personnes dépourvues de revenus ;

En outre, Gaoussou Diarra présente la situation du contexte politique, social et économique du pays.

### 1.1 / Contexte politique :

Le Mali est politiquement stable depuis l'instauration de la démocratie en mars 1991 (deux alternances politiques 2002-2007). Par ailleurs, il note que les élections de 2007 ont fortement contribué à un apaisement du climat politique. À la suite des différentes consultations électorales, aucun parti ou une coalition des partis n'a disposé de la majorité absolue au Parlement : (Alliance pour la démocratie et le progrès : ADP<sup>1</sup> 44 partis ; Front pour la Démocratie et le FDR<sup>2</sup> : 3 partis SADI + Parena +RPM).

---

<sup>1</sup> ADP : la coalition des partis soutenant le Président ATT : Mouvance présidentielle

<sup>2</sup> FDR : Coalition des partis de l'opposition

Si la réussite politique du Président malien est incontestable, en ce qu'il est parvenu à implanter solidement et durablement la démocratie dans son pays et si la situation économique et sociale s'est globalement améliorée, tout n'est évidemment pas réglé. En effet, le pays n'échappe pas à la crise mondiale.

Pour la gouvernance, le Mali dispose d'un Etat fort, une administration efficace, d'une justice assainie et de collectivités locales renforcées. À cet effet, des efforts ont été consentis pour renforcer les actions du gouvernement à travers :

- La création du comité d'appui aux réformes institutionnelles (CARI) ;
- La création d'une structure dénommée centre de formation des collectivités territoriales (CFCT)<sup>3</sup> ;
- L'existence du Programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) soutient énergiquement la mise en place et le développement de ce nouveau pôle pour le renforcement des capacités des ressources humaines indispensables pour la poursuite de la décentralisation au Mali ;
- Le renforcement du système judiciaire : Programme décennal du développement de la justice (PRODEJ), relecture de la carte judiciaire ;
- La lutte contre la corruption ;
- La création d'un vérificateur général de l'Etat ;

## 1.2 / Situation sociale :

Les indicateurs sur l'accès aux services de base<sup>4</sup> :

Année	Taux brut de scolarité (Education)	Taux d'accès de soins (sanitaire) <sup>5</sup>	Accès à l'eau potable
2007	77,6%	53%	63,4%
2008	80%	58%	64,7%

- En plus de ces indicateurs, le Mali est en bonne voie en matière d'égalité d'homme/femme dans les postes électifs (10, 2% à l'Assemblée Nationale).
- L'emploi et la formation professionnelle : les services de l'emploi ont créé 26224 nouveaux emplois permanents et temporaires en 2008.
- Mutualité : environ 2, 6% de population malienne est actuellement couverte (santé, retraite)
- Habitat : construction de logements sociaux. Il est prévu 20000 logements sociaux sur 5 ans, avec la signature en juillet 2009 d'une convention avec la société Foras International Investment Compagny.

## 1.3 / Situation économique

### - Perspectives Economiques :

<sup>3</sup> Le Centre de Formation des collectivités territoriales (CFCT) est créé (par la loi n°07 – 044 du 7 novembre 2007, qui depuis la rentrée 2008/09, ce centre devenu une réalité.

<sup>4</sup> Sources : l'essentiel des relations internationales hors série n°10 février/mars 2010

<sup>5</sup> Gratuité de la césarienne, gratuité des médicaments, prise en charge pour les personnes atteintes du SIDA

Après un léger tassement, la croissance économique malienne devrait retrouver son niveau de 2008, avec un taux de 5% attendu en 2011, contre 4.3% en 2009 et en 2010. Tout compte fait, la crise financière mondiale n'aura pas eu un impact trop négatif sur le pays, d'autant que le taux d'inflation a été ramené à 2% et que la balance des paiements s'est considérablement améliorée en 2009.

La situation des finances publiques laisserait un déficit budgétaire, hors dons de 5,7% en retrait de 0,6% par rapport au niveau atteint en 2009, sous l'effet de la baisse de la progression des dépenses courantes.

Les échanges extérieurs seraient marqués par une augmentation du déficit du compte des transactions courantes, hors dons.

Rapporté au PIB, le déficit extérieur courant hors dons ressortirait à 6,4% en 2010, en augmentation de 0,4% comparativement à l'année 2009.

Les piliers de l'économie malienne restent le secteur **minier** et **l'agriculture**.

- Avec une production de 46 tonnes en 2009, certes en baisse, l'Or maintient toutefois sa deuxième place dans les exportations grâce à la bonne tenue des cours mondiaux. La mise en exploitation de la mine de Hounkoto, annoncée par le sud-africain Rangold Ressources, actionnaire de la Société des mines de Morila, laisse augurer une remontée de production.
- Bon résultats également de la filière coton, qui enregistre une croissance de 17%, alors qu'elle était en recul de 16,8% en 2008. Une pluviométrie satisfaisante et l'octroi d'une subvention de plus de 15 milliards de F CFA (plus de 30 millions de dollars) à la filière ont dopé la production, qui a atteint 300 000 tonnes de coton).
- Mention doit être faite aussi de l'initiative riz.

### **La Loi d'Orientation Agricole (LOA) au Mali**

Dans un discours daté de février 2005, le Président de la République du Mali esquisse les « potentialités agro-sylvo-pastorales » de son pays pour présenter la loi d'Orientation Agricole.

Elle s'intègre dans les processus de décentralisation engagés par le pays, et entend participer à la réduction de la pauvreté. Elle vise enfin la sécurité et la souveraineté alimentaires.

La LOA a été négociée par l'ensemble des partenaires concernés (Etat, collectivités territoriales, producteurs, société civile, partenaires du développement), elle repose avant tout sur les exploitations familiales mais aussi sur les entreprises agricoles, qui permettent de mettre en place un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré.

- Dans le secteur des télécoms, Orange Mali, qui a étendu la couverture de son réseau dans les zones rurales enclavées, continue sur sa lancée, avec un chiffre d'affaires en augmentation, de 360 millions de dollars par an. Tandis que la société des Télécommunications du Mali (Sotelma) a cédé 51% de son capital à Itilassat al-magribh (IAM), alias Maroc Télécom, filiale du groupe français Vivendi.

Ainsi l'actualité économique devrait être soutenue par :

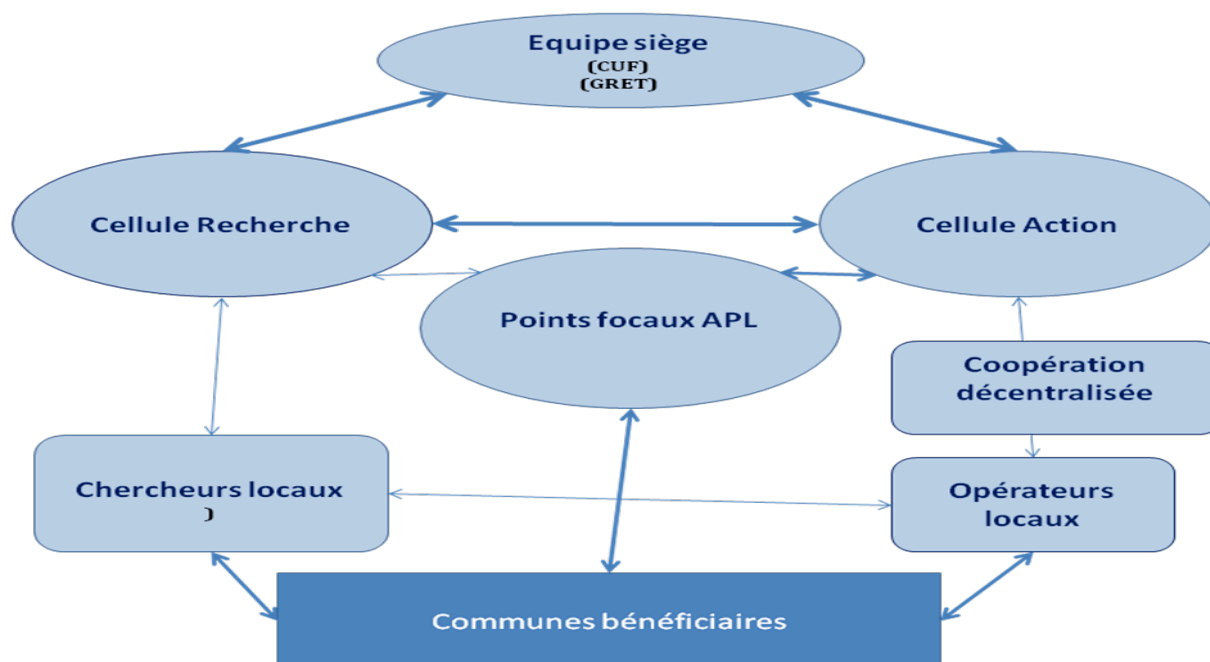
- o Une orientation favorable de la production vivrière ;

- La vigueur de la production minière ;
- Ainsi que l'essor des bâtiments et travaux publics.

## 2/ Le séminaire de lancement du projet AGORA (Burkina Faso, Bénin, Mali)

Après avoir présenté le contexte et les enjeux du programme, la chargée de mission Camille Borella informe que ce projet est appuyé et mis en œuvre par CUF, le GRET, et le Laboratoire Citoyenneté. Le projet est exécuté dans les communes des trois pays :

- Bénin : Aguégoués, Comé et Zagnanado.
- Burkina Faso : Boromo, Kampti et Réo.
- Mali : Kiban, Mandé et Sirakorola



Source : *Présentation AGORA\_Powerpoint Camille Borella, chargée de mission CUF*

CUF est en lien avec les associations de collectivités du Mali, du Bénin et du Burkina Faso pour suivre le déroulement du projet. CUF en tant que mandataire de la partie coopération décentralisée de ce projet est en charge d'impulser les partenariats entre ces différents pays africains et la France. Le projet dure 3 ans (2011 à 2013) et porté techniquement par le GRET.

La vision du programme est ancrée sur l'idée d'ouverture de débats sur les politiques publiques entre tous les acteurs de différentes échelles (locale, nationale, sous-régionale et internationale). En ce sens, le LC a recours à la pratique du diagnostic et de l'étude tout au long de son programme pour évaluer les évolutions des relations entre les autorités et la société civile en Afrique de l'Ouest.

Au cours de ces diagnostics, une hypothèse de travail a été identifiée:

- *Les services publics doivent correspondre à l'émergence d'une citoyenneté nationale de droit.*

La vision des chercheurs (Mali, Bénin et Burkina Faso) sur cette hypothèse c'est de disposer des services publics de qualité.

Après avoir étudié cette hypothèse, 4 axes ont été identifiés pour le projet AGORA :

- Axe 1 : capitalisation et mise en débats d'expériences innovantes et des connaissances produites dans les secteurs prioritaires (eau et assainissement, santé, éducation)
- Axe 2 : Elaboration et mise en œuvre de politiques concertées en matière de services publics
- Axe 3 : Mise en débat au niveau national
- Axe 4 : Capitalisation et mise en débat au niveau international

Ce séminaire de lancement (13 au 16 septembre 2011 à Ouagadougou) avait pour objectif de : **Réunir les différents acteurs travaillant sur des thématiques différentes :**

- Les 9 Communes partenaires,
- Les associations d'élus,
- Des laboratoires de recherche,
- Des opérateurs d'appui à la maîtrise d'ouvrage communal,
- Les ministères d'appui à la décentralisation et sectoriels,
- Des plates-formes d'Associations Non Etatiques et des Autorités Locales ainsi que des partenaires techniques et financiers.

***Et d'améliorer les services publics (éducation, santé, eau et assainissement,...).***

En outre, le projet AGORA a pour objectif de permettre aux communes partenaires d'assurer leur maintenance, leur autonomie dans tout projet ou programme.

Selon le président de l'AMM, le projet AGORA est un projet complexe. Les résultats du diagnostic ont permis de déceler un certain nombre de contraintes entre la population locale et les élus.

Plusieurs collectivités françaises font part de leur intérêt pour le projet.

*Quelle est l'implication de l'Etat dans ce projet ?*

Pour répondre à cette question, durant les travaux, il est impératif d'associer les services ministériels concernés, les services déconcentrés, etc. Cela donnera une crédibilité au projet et une meilleure diffusion de l'information auprès des acteurs étatiques et locaux.

Pour plus d'informations :

- Camille Borella, **Cités Unies France**, Tél : + 33 1 53 41 81 99

[c.borella@cites-unies-france.org](mailto:c.borella@cites-unies-france.org)

- Site internet du Laboratoire Citoyennetés au Burkina Faso : [www.labo-citoyennetes.org](http://www.labo-citoyennetes.org)

### **3/ Échos du terrain et état de la coopération décentralisée :**

Le président du groupe-pays Mali et le président de l'AMM M. Bah décrivent l'état des lieux de la coopération décentralisée au Mali ; cette dernière recouvre un champ très vaste d'initiatives, et a connu une évolution historique remarquable partant de simples amitiés pour évoluer vers des jumelages culturels, des jumelages projets, des jumelages coopération. M. Bah insiste sur la motivation des collectivités territoriales françaises à nouer des relations de partenariat avec les collectivités maliennes, et souligne entre autres que le pays ne présente aucun risque, et pour les touristes et pour les partenaires techniques et financiers.

Le nouveau ministre des affaires étrangères malien a joué un rôle crucial dans la lutte contre le terrorisme et est intervenu sur la construction de nouveau projet de bâtiment, la construction des infrastructures routières dans les zones reculées et très exposées, à savoir Mopti, Gao, Kayes, etc.

Une question est posée par un participant sur les contraintes actuelles de la coopération décentralisée et du tourisme au Mali en raison de la menace terroriste d'AQMI.

Le représentant de l'Ambassade du Mali en France déplore la délimitation des zones de sécurité fixée par le centre de crise du quai d'Orsay. Elle fait l'objet de négociations entre les différentes instances françaises et les instances des pays en coopération décentralisée. L'objet de ces démarcations est relatif à la responsabilité juridique de la République et à la volonté de sensibiliser les expatriés et voyageurs aux risques encourus dans cette région du monde.

Pour un des participants, la mission sur le terrain relève de la responsabilité juridique des collectivités dans l'organisation des déplacements de leurs élus et agents. La seule obligation pour les collectivités, c'est de bien les informer, mais également de les former.

Le représentant de l'ambassade du Mali en France, souligne que le terrorisme est un problème de société. Il insiste sur la nécessité pour les comités de jumelage, les collectivités territoriales et les ONG de mutualiser leurs informations afin de prévenir toutes éventualités.

Les intervenants soulignent l'importance de maintenir les missions de coopération entre la France et le Mali. Celles-ci doivent s'adapter à cette situation exceptionnelle. Les acteurs maliens peuvent et doivent devenir les principaux pilotes des projets.

### **4/ Les Assises de la coopération décentralisée, 3-5 décembre 2011**

Le président de l'Association des Municipalités du Mali et ses collaborateurs présentent le programme des 3<sup>e</sup> assises de la coopération décentralisée au Mali, avec pour thème : « *Bilan et perspectives d'une décennie de coopération décentralisée dans le contexte de la décentralisation au Mali* ». Il énonce le contexte politique du pays, en rappelant que le président de la République du Mali, ne sera pas candidat aux prochaines élections présidentielles.

L'AMM est présentée brièvement : cette dernière regroupe l'ensemble des 703 communes du pays. La mairie du District de Bamako a un statut particulier. L'AMM existe depuis novembre 2000, en lieu et place de l'Association des Maires du Mali, qui regroupait depuis 1993, près de 20 anciennes communes urbaines.



L'AMM a pour but « de participer à la sauvegarde de la libre administration des collectivités territoriales et à l'approfondissement de la démocratie locale ». Elle s'est ainsi adaptée au nouveau contexte politico administratif de la décentralisation intégrale, mise en œuvre à partir de juin 1999.

La réforme institutionnelle soumise au referendum le 15 juin 2011 concernant les collectivités territoriales, est un point très marquant pour l'AMM.

**\* Justification des Assises, par M. Diakité, directeur exécutif de l'AMM ;  
Présentation du programme des Assises, par M. Traoré, chargé de programme**

**M. Diakité** remercie les collectivités territoriales et associations partenaires. Ces assises sont un lieu important de promotion pour le développement et le transfert de compétences. Les collectivités territoriales de l'Afrique de l'Ouest et particulièrement maliennes souffrent de l'insuffisance de ressources financières. En outre, ces journées permettront de donner une dynamique aux collectivités territoriales et d'intégrer la coopération décentralisée comme prioritaire dans la cellule départementale du ministère des affaires étrangères maliennes.

L'événement constitue :

- Un espace de dialogue - de partage avec tous les acteurs ;
- Un cadre idéal d'échange entre les collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée et les autres acteurs à l'intérieur du pays.

**M. Boubacar Traoré** souligne le caractère partagé et concerté de la démarche. La préparation de ces assises a suscité plusieurs rencontres de part et d'autre avec les acteurs. L'Etat malien est très impliqué, car il a mis à la disposition de l'AMM un délégué du ministère en charge de la coopération décentralisée.

➔ Présentation détaillée du programme prévisionnelle : voir en annexe.

➔ Les Assises seront précédées de la Journée Nationale des Communes du Mali, le 2 décembre ; du Congrès national des femmes élues, le 1<sup>er</sup> décembre.

Suite à l'intervention de M. Traoré, plusieurs questions sont posées :

- Possibilités de prise de parole lors des différentes tables rondes ;
- Niveau de communication entre les acteurs du sud et ceux du nord pour la préparation des assises. Il semble que plusieurs partenaires, au Mali, ne soient pas suffisamment informés.
- Evolutions sur la sécurité au Nord du Mali (par exemple à Kidal) ? Comment se rendre dans les zones reculées ? Existe-t-il une alternative ?

Sur la question de défaillance téléphonique, le président de l'AMM s'en étonne. Il informe que le problème de communication ne se pose pas entre les collectivités ici et là-bas. Il tient à souligner que malgré l'écho sur l'insécurité au Sahel, les relations de partenariat et de communications ont évolué et sont également au cœur des activités de l'AMM. En outre, l'Etat malien développe des infrastructures dans le Nord du pays, ce qui permettra de désenclaver la zone.

## **5/ Présentation du PAC (le Programme d'Appui au Codéveloppement Mali)** *par Guénolé Oudry*

Le PAC, mis en œuvre depuis octobre 2009 par la Cellule Technique du Codéveloppement pour le compte du ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEIA) dans le cadre du Projet CIGEM (Centre d'Information et de Gestion des Migrations) entend valoriser le capital humain, financier et technique des Maliens de la diaspora pour promouvoir le développement socio-économique du Mali.

La démarche de codéveloppement, à travers le cofinancement de projets et la mise en œuvre d'actions pilotes, consiste à :

- accompagner les pratiques d'intervention des migrants
- renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales, les services techniques de l'Etat et les acteurs de la société civile sur le territoire d'origine d'une part, avec les partenaires techniques et financiers mobilisables sur le territoire d'accueil d'autre part.

Cette démarche valorise l'apport des migrants, en tant que véritables acteurs du développement, pas seulement dans un rôle de contributeur financier, mais également dans un rôle de plaidoyer, dans une position d'intermédiation entre les territoires d'origine et les partenaires techniques et financiers de l'extérieur.

Pour réaliser ce projet, le PAC renforce les capacités des migrants:

- Maîtrise des potentialités de leurs territoires d'origine ;
- Connaissance des principes de la décentralisation et des politiques sectorielles nationales maliennes ;
- Capacités de mobilisation, de compétences techniques et ressources financières sur le territoire d'accueil (ONG, coopérations décentralisées, fondations) ;
- Capacité à formuler des solutions concertées dans une relation partenariale.

Suite à cette présentation succincte, il annonce que les **collectivités territoriales engagées dans la coopération décentralisée** disposent au travers du PAC :

- D'un outil de mobilisation des acteurs du développement issus de la diaspora implantés sur leur territoire, autour d'un projet concerté, qu'elles se positionnent comme partenaire technique, financier, comme structure d'accompagnement ou facilitateur d'un projet ;
- D'un outil de renforcement et de consolidation des liens pré-existants avec les collectivités maliennes.

La cellule finance des projets de développement local à travers un appel à projet.

En deux ans, elle a financé aux associations d'un montant de 662 000 000 FCFA soit 1 010 687 euros. La fourchette de la subvention se situe entre 22 500 euros et 45 000 euros.

L'éligibilité des demandes de financement est de :

- 75% pour le seuil maximal de demande de subvention auprès du codéveloppement ;
- 10% pour le seuil minimal de participation des associations de migrants ;
- 15% pour la mobilisation des fonds complémentaires (partenaires),

Pour plus d'informations, voir le site du codéveloppement Mali  
([www.codeveloppementmali.org](http://www.codeveloppementmali.org))

### **Conclusion :**

Le président du groupe-pays Mali et le pôle Afrique de Cités Unies France remercient, pour leur présence et leur participation active à cette réunion : le représentant de SEM l'ambassadeur du Mali en France ; le président de l'Association des Municipalités du Mali et ses collaborateurs ; les délégations maliennes présentes aux côtés de leurs partenaires en France ; le délégué à l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT/MAEE) ; les représentants des collectivités, associations et structures ainsi que tous les participants,

### **Calendrier :**

Des rendez-vous sont prévus en octobre, à l'initiative PS Eu et France Volontaires, respectivement le 19 octobre et 21 octobre 2011 (cf. information diffusée dans les dossiers des participants).

---

*Compte-rendu rédigé par Mohamedou Lo, stagiaire pôle Afrique Sub-saharienne et Madagascar*

## **Annexe : Liste des participants**

\*\*\*\*\*